

L'Alliance des États du Sahel (AES) : vers une nouvelle architecture de sécurité collective au Sahel

The Alliance of Sahel States (AES): towards a new collective security architecture in the Sahel

OUALLA Khalid

Doctorant en Droit Public

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal

Université Mohammed V de Rabat

Laboratoire de « Droit Public et Sciences Politiques »

Royaume du Maroc

Date de soumission : 14/07/2026

Date d'acceptation : 30/08/2026

Pour citer cet article :

OUALLA K. (2026) « L'Alliance des États du Sahel: vers une nouvelle architecture de sécurité collective au Sahel », Revue Internationale du chercheur «Volume 7 : Numéro 3 » pp : 1404- 1426

Résumé

Le présent article examine la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) par les États de la région du « Liptako-Gourma », et les objectifs sous-jacents à cette nouvelle architecture de sécurité collective. Dans un contexte crisogène majeur, marqué par une panoplie de menaces complexes et multidimensionnelles, dont le terrorisme, la criminalité transnationale, les conflits intercommunautaires, la pauvreté, le changement climatique et la fragilité des institutions étatiques, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont mis en place cette Alliance afin de faire face aux défis de développement et de sécurité qui les minent. Ainsi, l'analyse montre que l'AES constitue un cadre émergent de coopération sécuritaire fondé sur la solidarité militaire, la souveraineté et l'intégration, mais que son efficacité demeure conditionnée par les divergences stratégiques, les disparités capacitaires et les difficultés d'institutionnalisation.

Mots clés: AES, Souveraineté, Sécurité collective, Intégration, Développement.

Abstract

This article examines the establishment of the Alliance of Sahel States (AES) by the governments of the « Liptako-Gourma » sub-region and the fundamental objectives of this new collective security architecture. In a context marked by a range of complex and multidimensional security threats, including terrorist activities, transnational crime, inter-communal conflicts, poverty, climate change and fragility of state institutions, the countries of Burkina Faso, Mali and Niger created this Alliance in order to face the development and security challenges plaguing them. The analysis reveals that the AES represents an emerging framework for security cooperation based on military solidarity, sovereignty and integration; nevertheless, its success remains contingent upon strategic divergences, disproportions in capacities, and challenges related to institutionalization.

Keywords: AES, Sovereignty, Collective security, Integration, Development.

Introduction

En septembre 2023, les Chefs d'État du Burkina Faso, du Mali et du Niger se sont réunis à Bamako pour signer la Charte de « Liptako-Gourma » instituant l'Alliance des États du Sahel (AES). L'Article 6 de la Charte prévoit que :

« Toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres Parties et engagera un devoir d'assistance et de secours de toutes les Parties, de manière individuelle ou collective, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance. »

En effet, née dans un contexte de coups d'État et de transitions politiques complexes, l'AES incarne une réponse collective aux problèmes communs qui tourmentent la sous-région depuis des décennies. Cela représente une volonté de rompre avec une longue tradition de dépendance à l'égard des puissances étrangères, notamment par le biais d'interventions militaires et d'aide économique internationale. Les trois pays entendent plutôt développer des solutions locales axées sur la sécurité régionale, l'intégration économique et la résilience face aux défis mondiaux, notamment le terrorisme et la défaillance politico-économique. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger comptent faire de la souveraineté nationale leur priorité. Cette ambition vise à s'émanciper des influences extérieures, et à bâtir une autonomie politique, économique et sécuritaire. Dans ce sillage, l'AES cherche à établir une sécurité collective autonome face à la menace terroriste croissante. Les trois pays ont mis en place la Force Conjointe du Sahel et un Commandement Conjoint, avec une doctrine d'intervention centrée sur la reconquête territoriale et la protection des populations. Malgré une augmentation significative des dépenses militaires, les résultats restent mitigés : le terrorisme persiste, de vastes zones échappent au contrôle de l'État et les populations déplacées sont nombreuses. Les divergences nationales et les capacités militaires inégales compliquent la coordination, mais la volonté politique de rupture avec les anciens modèles est affirmée, notamment par la diversification des partenariats vers la Russie, la Chine ou encore la Turquie.

La problématique principale de cette étude est d'apporter un éclairage substantiel sur les défis sécuritaires à relever et sur les dynamiques de souveraineté engagées par l'AES, susceptibles de promouvoir ce nouveau schéma de régionalisme articulant intégration économique, politique et sécurité collective. Ainsi, la question de recherche qui guide cet article est la

suivante : « Dans quelle mesure l'AES constitue-t-elle un mécanisme régional susceptible de renforcer la coopération sécuritaire et l'autonomie stratégique de ses États membres ? ».

L'objectif de cette recherche réside dans la compréhension de l'émergence de l'AES dans un contexte fortement crisogène, et interroge sur sa capacité réelle à innover et à surmonter les défis structurels, tout en ambitionnant redéfinir les paramètres de la souveraineté dans la lutte contre les menaces sécuritaires, et en plaçant les intérêts sahéliens au cœur de sa stratégie, et ce pour bien naviguer dans un environnement géopolitique en constante évolution.

Cette étude adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire. Le corpus comprend les textes constitutifs de l'AES, les documents institutionnels des États membres, les rapports d'organisations régionales et internationales ainsi que les travaux scientifiques et policy papers consacrés à la sécurité au Sahel. L'analyse est structurée autour de quatre dimensions : institutionnelle, militaire, politique et socio-économique.

Dans un premier axe, nous mettrons en exergue la Genèse de l'AES (1) dans le contexte des aspects théoriques de la souveraineté et de la sécurité collective (1.1.). Ensuite, nous aborderons les dynamiques politiques et géostratégiques des États membres de l'AES (1.2.).

Le second volet sera dédié à l'analyse de la réponse stratégique de l'AES pour la lutte contre les menaces sécuritaires émergentes (2), en mettant en lumière la coopération militaire et la sécurité régionale dans cet espace géopolitique (2.1.), et ensuite, en étudiant les leviers conceptuels d'une intégration régionale et africaine (2.2.).

La zone des trois frontières : « Liptako-Gourma »



Source: Centre d'Etudes Stratégiques sur l'Afrique, <https://africacenter.org/> « Infographie » (Avril 2024)

1. Genèse de l'Alliance des États du Sahel :

L'émergence de l'AES depuis l'année 2023 stimule un débat sur la conjoncture sahélienne. Cette nouvelle initiative se considère comme un exemple de régionalisme panafricain qui s'inscrit dans le contexte plus large qui voit les États du Sud répondre aux défis liés à la souveraineté et à la sécurité collective. Elle invite à la réflexion sur la signification et les implications de ce retour à la voie de la souveraineté, non pas comme un nationalisme nostalgique, mais comme une volonté de renforcer leur autonomie politique, économique et sécuritaire face à des défis complexes et multiformes.

Ainsi, l'AES symbolise l'effort collectif pour essayer de rétablir la souveraineté des États du Sahel et ce, en proposant un modèle qui pourrait redéfinir les relations politiques en Afrique de l'Ouest. Le Mali, le Niger et le Burkina Faso paraissent résolument tournés vers l'avenir, déterminés à relever les défis, en s'appuyant sur la coopération régionale et la gouvernance locale, tout en cherchant à s'affranchir de la tutelle occidentale. La renaissance de la souveraineté dans tous ses aspects devient alors la pierre angulaire de cette réponse collective et ambitieuse de coordination régionale.

1.1. Aspects théoriques de la souveraineté et de la sécurité collective :

La souveraineté et la sécurité collective constituent un préalable essentiel à la compréhension des relations internationales contemporaines. Ces deux concepts entretiennent un rapport à la fois complémentaire et conflictuel. La souveraineté renvoie traditionnellement à l'autorité suprême de l'État et à son indépendance à l'égard de toute puissance extérieure, tandis que la sécurité collective repose sur l'idée que la préservation de la paix nécessite une action concertée des États. Dès lors, l'organisation de la sécurité internationale soulève une interrogation fondamentale : comment concilier le principe de souveraineté des États avec la nécessité d'une coopération internationale susceptible d'imposer des obligations et, dans certains cas, des mesures contraignantes ? La réponse à cette question suppose de revenir, d'une part, sur la construction doctrinale de la souveraineté et, d'autre part, sur l'émergence de la sécurité collective comme mécanisme de régulation des relations internationales.

1.1.1 Le concept de la souveraineté :

Rousseaux (CH) en se référant à Paul Valéry estime que la souveraineté est « inépuisable car le concept est aussi flou que largement utilisé. Comme toutes les notions fondamentales de la vie sociale, celle de souveraineté est aussi un symbole vague, imprécis, et indéterminé ». Face

à cette difficulté de trouver une définition unanime de la notion, nous nous attacherons aux esquisses qui sont données. A ce titre elle est présentée sous les aspects suivants : « Sens initial : caractère suprême du pouvoir étatique. Sens dérivé : le pouvoir étatique lui-même, pouvoir de droit (en raison de son institutionnalisation) originaire (c'est-à-dire ne dérivant d'aucun autre pouvoir) et suprême (en ce sens qu'il n'a pas d'égal dans l'ordre interne ni de supérieur dans l'ordre international, où il n'est limité que par ses propres engagements et par le droit international). La doctrine classique, aujourd'hui contestée, fait de la souveraineté le critère principal de l'État. Sens du droit international : la souveraineté signifie l'indépendance ; elle implique une égalité de droit entre les États ».

Par ailleurs, les menaces de la région sahélienne des trois frontières (Liptako-Gourma) sont nombreuses et de divers ordres. Toutefois, celle qui attire le plus l'attention est le terrorisme qui peut également être perçu sous les angles de cause, comme de conséquence de ces menaces. Son caractère transnational et diffus rend difficile toute approche de solution basée sur les mesures souveraines des États dans leur acception traditionnelle. Pour la plupart des États engagés face à ce phénomène, « la lutte contre le terrorisme met en évidence un État affecté, par une perte de sa puissance car l'armée ne parvient pas à reculer durablement la détermination des groupes terroristes, par un partage de ses compétences avec les autres acteurs, entraînant une remise en cause incontestée de sa souveraineté. Par conséquent, l'État conserve son autorité mais accepte des limites dans l'exercice de ses prérogatives et la pratique révèle une souveraineté affectée. Dans ces conditions, la souveraineté des États est mise à l'épreuve par le terrorisme et elle suit les dynamiques des mutations affectant l'État au niveau du droit interne et du droit international. ». Les effets des menaces sur les différents compartiments des États sont tels que le débat sur la survie de ceux-ci se pose parfois dans certaines sphères qui ont une lecture très simpliste de la gestion du pouvoir d'État et de l'ampleur réelle des menaces.

La reconnaissance de l'existence des menaces et leur prise en compte dans les discours politiques puis dans les projets de société, constitue sans conteste le point de départ de la lutte dans les États. La plus caractéristique des mesures prises demeure la création de l'AES avec toute son organisation aussi bien sécuritaire, politique que socioéconomique pour apporter une solution d'ensemble aux menaces qui préoccupent et affectent les États qui la constituent.

Convergences et divergences sur la souveraineté sécuritaire

Dimension	Intérêts communs	Divergences
Vision stratégique	Rejet du modèle occidental et affirmation de la souveraineté régionale.	Priorités nationales différentes (Nord du Mali, Est du Burkina Faso, Sud du Niger).
Doctrin ^{militaire}	Lutte antiterroriste coordonnée, Assistance	Capacités et modes d'engagement non uniformes.
Alliances extérieures	Ouverture vers la Russie, la Chine et la Turquie.	Niveaux d'intégration et de dépendance variables.
Structure institutionnelle	Création d'organes communs (CSDS, Commandement Conjoint, Charte)	Mise en œuvre inégale selon les moyens et les contextes politiques.
Communication politique	Discours souverainiste commun et anti-ingérence.	Leadership asymétrique : Mali plus dominant, Niger plus réservé.
Approche sociétale	Mobilisation patriotique et solidarité populaire.	Méthodes différentes : VDP au Burkina, encadrement étatique au Mali.

Source: Policy Center for the New South. www.policycenter.ma (Mars 2026)

1.1.2 Le concept de la sécurité collective :

Bien que des efforts d'explication de la notion de sécurité collective existent, trouver une définition universelle de celle-ci est une entreprise vaine. L'approche selon laquelle : « la sécurité collective repose sur un principe d'interdiction du recours à la force, associé à un système de solidarité destiné à garantir la sécurité des États contre toute agression armée », nous paraît assez pertinente. De nos jours, la sécurité collective est une notion découlant de la Charte des Nations Unies qui lui donne son sens et ses contours. En tout état de cause, nous pensons que la compréhension la plus basique de la sécurité collective est celle d'une œuvre de sécurité au profit d'un acteur ou une entité, assurée de manière conjointe par un ensemble d'acteurs suivant des conditions et dans des formes définies par ceux-ci.

Les États de l'AES sont confrontés à de nombreux défis dans le cadre de leur lutte contre les menaces de la région. La lutte de manière isolée dans le contexte particulier de la région, déboucherait sur une perception utopique du succès. C'est pourquoi, toute piste de solution devrait être prospectée, puis saisie à sa juste valeur et en toute lucidité.

L'AES est une alliance sécuritaire et un accord d'assistance mutuelle librement consenti par trois États du Sahel en vue d'une solidarité entre eux dans les domaines politique, économique et sécuritaire. Il s'agit d'un mécanisme basé sur une interdépendance pour faire

face collectivement aux défis sécuritaires rencontrés par un Etat partie à l'accord. Elle n'a d'effet qu'entre les parties et rend légitime toutes les actions conformes à son objet, menées dans ce cadre, sans qu'il ne soit fait référence à de l'ingérence. Cependant, les actions conduites à l'encontre d'un Etat tiers doivent être en harmonie avec les principes de la Charte de l'ONU. C'est pourquoi la coopération sécuritaire est un mécanisme de mise en œuvre de la sécurité collective à une échelle limitée aux seuls membres de l'alliance.

En outre, l'AES offre un cadre idéal de solidarité collective dans lequel les trois États membres ont compris que la cogestion de certains domaines de souveraineté étatiques est la voie appropriée qui mène à la satisfaction des attentes des populations. Englobant des aspects aussi divers que variés de la vie des États, l'AES se caractérise par la mise sur pied entre autres d'un Commandement conjoint opérant sur le théâtre d'opération régional aux côtés des forces nationales. Par cette approche particulière de la mise en œuvre de la sécurité collective avec ce volet de solidarité militaire, les États de l'AES créent un cadre d'interopérabilité des forces et mutualisent leurs moyens pour apporter une réponse collective à même d'être soutenue par les populations locales qui voient de plus en plus d'un mauvais œil l'intervention des forces étrangères. L'AES ainsi mise sur pied, vise à atteindre des objectifs qui lui sont assignés par les responsables politiques de la région. A ce titre, son concept d'opération prévoit ses domaines de compétence et l'étendue de ceux-ci.

Par ailleurs, l'analyse dimensionnelle montre que l'AES est devenue beaucoup plus qu'une simple alliance militaire. Institutionnellement, elle évolue vers une structure confédérale dotée d'organes et de mécanismes communs. Militairement, elle a renforcé la mutualisation des capacités de défense, sans toutefois avoir encore démontré qu'elle pouvait neutraliser durablement la menace sécuritaire. Politiquement, elle constitue un instrument majeur d'affirmation de la souveraineté des trois États et de recomposition de leurs relations avec l'ordre régional ouest-africain. Sur le plan socio-économique, elle affiche une ambition d'intégration et de développement qui reste encore à concrétiser. Cette lecture permet ainsi d'éviter une appréciation binaire de l'AES comme « succès » ou « échec ». Son bilan actuel est plutôt caractérisé par une asymétrie entre une construction institutionnelle et politique relativement rapide et des résultats sécuritaires et socio-économiques encore incertains.

1.2. Les dynamiques politiques et géostratégiques des États membres de l'AES :

La formation de l'AES entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso a marqué un tournant historique dans la coopération régionale au Sahel. Cependant, pour bien comprendre les

enjeux et les perspectives de cette alliance, il est nécessaire de comprendre les dynamiques politiques internes de chacun de ses membres, ainsi que les relations entre eux. Chaque pays membre de l'AES est confronté à des réalités politiques uniques, façonnées par des décennies d'instabilité, de coups d'État et de transitions complexes. Hormis les crises internes, les relations entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso n'ont pas toujours été harmonieuses. Historiquement, ces pays ont souvent été en concurrence sur des questions telles que la gestion transfrontalière des ressources et la politique migratoire, tout en partageant des intérêts communs en matière de sécurité et de développement. La création de l'AES exprime une volonté entreprenante de surmonter les tensions historiques afin de construire une coopération basée sur des priorités communes.

1.2.1. Les pays membres de l'AES : entre reconstruction et résilience :

Le Mali a connu une période particulièrement mouvementée au cours des dernières années, marquées par une série de crises politiques, sécuritaires et socio-économiques. Depuis l'année 2012, l'État malien est plongé dans un cycle d'instabilité qui a profondément affecté sa cohésion et son développement nationaux. Toutefois, malgré ces défis complexes, le Mali a fait preuve d'une résilience remarquable. Le pays a entamé un processus de reconstruction, tant au niveau politique, à travers la formation d'un gouvernement de transition, qu'au niveau institutionnel, en essayant de restaurer la confiance entre la société et l'État. Ce processus, bien qu'incomplet, reflète la volonté d'une grande partie des Maliens de reconstruire leur nation, de renforcer leur souveraineté et de trouver des solutions endogènes à leurs problèmes. Quant au Niger, avec sa vaste zone sahélienne et ses frontières poreuses, il occupe une place géopolitique stratégique en Afrique de l'Ouest. Le pays, situé à l'intersection de plusieurs zones d'instabilité, est confronté à de sérieux défis sécuritaires liés à l'activité croissante des groupes armés dans la région du Sahel et à la menace terroriste croissante. Mais au-delà des questions de sécurité, le Niger se distingue également par ses ressources naturelles stratégiques, notamment l'uranium, qui le place au centre des intérêts géopolitiques internationaux. Bien que souvent perçu comme l'un des pays les plus pauvres du monde, le Niger joue un rôle central dans la dynamique régionale du Sahel, et reste un pays sous pression, tiraillé entre la nécessité de protéger sa souveraineté et les intérêts géostratégiques du pays. Concernant le Burkina Faso, il a connu une période de bouleversements politiques et sécuritaires majeurs au cours de la dernière décennie. Si ce pays sahélien a connu une relative stabilité pendant une partie de son histoire

postindépendance, les événements récents, marqués par des soulèvements populaires, des coups d'État militaires et la montée de groupes armés, ont radicalement modifié le paysage politico-militaire burkinabè. Aujourd'hui, le Burkina Faso se trouve engagé dans une profonde révision de son ordre politique et dans une lutte acharnée pour sa sécurité et son avenir. L'adhésion du Burkina Faso à l'AES s'inscrit dans la volonté de renforcer la coopération régionale pour relever conjointement les défis sécuritaires et économiques, et mutualiser les ressources et les capacités militaires pour lutter plus efficacement contre les groupes armés, tout en réaffirmant une nouvelle approche panafricaine de sécurité collective. Ainsi, la naissance de l'AES pourrait constituer une réponse stratégique aux nombreux défis et impératifs auxquels sont confrontés le Mali, le Niger et le Burkina Faso. En unissant leurs efforts, les trois pays affichent une volonté ferme et cohérente de créer un espace sécurisé et stable dans une région longtemps déchirée par la violence et la dépendance. L'AES incarne l'espoir d'un renouveau dans lequel la coopération régionale, la souveraineté politique et le développement économique seront les piliers d'un avenir plus prospère pour le Sahel. La prochaine étape sera déterminante : la crédibilité de l'AES dépendra de sa capacité à convertir ses institutions communes en résultats mesurables pour les populations, notamment en matière de sécurité et de développement. C'est précisément cette capacité de transformation qui permettra, à moyen terme, de déterminer si l'AES constitue une recomposition durable de l'espace sahélien ou principalement une alliance politique conjoncturelle.

Tableau comparatif sur les dynamiques de l'instabilité politique au Sahel

Facteurs	Mali	Burkina Faso	Niger
Coup d'État	2012, 2020, 2021	Deux en 2022	2023
Origine de la crise	Rébellion touarègue, Jihadisme, Fragmentation	Expansion du jihadisme, Faiblesse de l'armée	Dépendance extérieure, Rupture avec les alliés occidentaux
Nature du pouvoir	Transition militaire	Régime militaire souverainiste	Régime militaire nationaliste
Dimension ethnique	Touaregs, Peuls, Dogons	Peuls, Mossis, Gourmantchés	Peuls, Touaregs, Arabes
Présence terroriste	Forte au nord et au centre	Très forte sur tout le territoire	Moyenne mais persistante aux

Source: reproduit par l'auteur à partir du Policy Center for the New South (Mars 2026)

1.2.2. L'AES : pour une politique sécuritaire commune :

Depuis la création de l'AES, le Mali, le Burkina Faso et le Niger se sont engagés dans une démarche de construction d'une politique sécuritaire commune. Leur objectif est double : reprendre le contrôle de leur sécurité nationale et bâtir une politique de défense face à la menace terroriste. Si des intérêts stratégiques communs s'affirment avec force dans les politiques sécuritaires de l'AES, des divergences liées aux réalités propres à chaque pays ne manquent pas aussi de peser sur la volonté commune.

En effet, les trois États partagent une même doctrine de rupture avec les cadres sécuritaires dominés ou influencés par l'Occident (stratégies du Sahel de la France, de l'Union Européenne, le G5 Sahel, la CEDEAO, ...). Ils revendiquent une souveraineté complète sur leurs politiques de sécurité et leurs alliances extérieures. Leur doctrine repose sur trois piliers : solidarité militaire, coordination politique et autonomie stratégique.

De surcroît, les trois pays font face à une même menace, à savoir le terrorisme transfrontalier. Ils affrontent notamment les groupes armés affiliés à Al-Qaïda (JNIM) et à l'État Islamique au Grand Sahara (EIGS). Leur objectif commun est de neutraliser ces groupes, de reprendre le contrôle des zones périphériques et de sécuriser les frontières partagées. Ils ont à cet effet engagé une diplomatie de rupture et d'ouverture multipolaire. L'AES rejette la dépendance sécuritaire à l'égard des puissances occidentales et se tourne vers de nouveaux partenaires : la Russie, la Chine et la Turquie. Cette réorientation vise à établir une coopération fondée sur la non-ingérence et la réciprocité. Enfin, les trois pays ont initié la constitution de structures institutionnelles communes.

Dans le même cadre, l'AES s'est effectivement dotée d'organes politiques et militaires: le Conseil Supérieur de Défense et de Sécurité (CSDS), le Commandement Conjoint du « Liptako-Gourma » et une Force Conjointe du Sahel en cours de structuration. Ces dispositifs traduisent une volonté réelle d'intégration sécuritaire régionale. Néanmoins, des divergences apparaissent car les priorités sécuritaires nationales sont distinctes. La priorité du Mali est la reconquête du Nord et la stabilisation du Centre. Le Burkina Faso est plus préoccupé par la sécurisation des zones agricoles et rurales du Centre-Nord et de l'Est. Quant au Niger, il attache plus d'importance à la surveillance des frontières avec le Nigeria et le Tchad, et à la protection des sites pétroliers et gisements miniers.

Par ailleurs, les capacités militaires des trois pays sont inégales. Le Mali dispose de capacités supérieures grâce à son partenariat avec la Russie, le Burkina Faso reste limité sur le plan

aérien et logistique, et le Niger, plus structuré, cherche encore à moderniser son armée après la rupture avec les occidentaux. Ces différences influencent la symétrie de contribution à la Force Conjointe du Sahel.

Par conséquent, la gouvernance sécuritaire obéit à des approches différentes. Le Mali mise sur la centralisation du commandement militaire, le Burkina Faso sur la mobilisation populaire à travers les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) et le Niger tente de concilier encadrement militaire et implication communautaire. Ces approches reflètent des visions divergentes du rôle de la population dans la sécurité nationale. De même, les rythmes et les méthodes de coopération sont variables. Le Mali joue un rôle moteur mais parfois perçu comme dominant, le Burkina Faso se montre plus offensif sur le terrain et le Niger adopte une posture plus prudente. Ces différences de tempo stratégique pourraient ralentir la coordination opérationnelle.

2. la réponse stratégique de l'AES pour la lutte contre les menaces émergentes :

L'AES, fondée sur les principes de solidarité et de souveraineté, repose sur la volonté commune de réorganiser la sécurité collective et de protéger les populations des menaces extérieures. Contraints de repenser leurs alliances, souvent marquées par la dépendance aux puissances étrangères, ces pays ont décidé de mutualiser leurs moyens militaires, d'améliorer la coordination transfrontalière et de renforcer leur autonomie stratégique. L'AES vise donc à créer un espace de coopération militaire capable de répondre efficacement aux menaces sécuritaires, tout en garantissant la souveraineté des États membres.

L'évolution de l'AES vers la Confédération, témoigne d'une institutionnalisation croissante de la coopération sécuritaire. Empiriquement, l'AES a permis de renforcer les opérations conjointes, la coordination militaire, la coopération transfrontalière et l'autonomie stratégique de ses membres. Toutefois, la persistance d'un niveau élevé d'insécurité montre que cette consolidation institutionnelle ne s'est pas encore traduite par une concrétisation palpable de la sécurité collective. L'AES peut ainsi être considérée comme une architecture de sécurité collective en construction, dont la réussite réside actuellement dans la mutualisation des capacités et l'affirmation de l'autonomie stratégique, tandis que son efficacité pour une sécurité collective et une souveraineté complète reste à démontrer.

2.1. Coopération militaire et sécurité régionale :

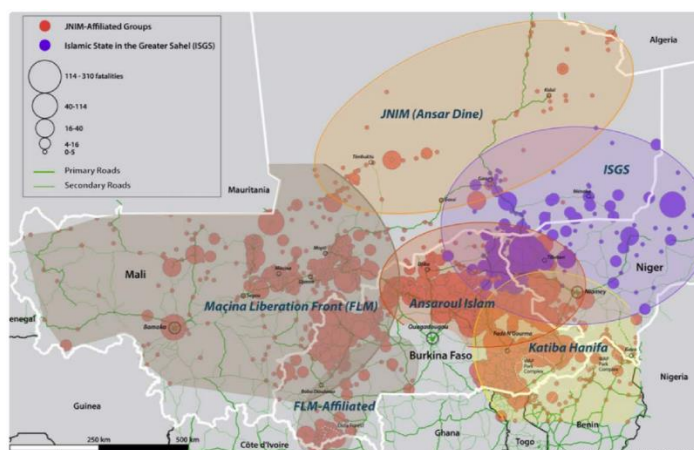
La sécurité du Sahel ne peut être assurée sans une réponse coordonnée et adaptée aux réalités locales. En ce sens, la coopération militaire au sein de l'AES est une question clé non seulement pour protéger les États membres contre l'instabilité, mais aussi pour restaurer la confiance du public dans un avenir pacifique et résilient. L'avenir de l'AES est crucial non seulement pour ses membres, mais aussi pour l'ensemble du continent africain. L'Afrique de l'Ouest, et le Sahel en particulier, est depuis longtemps marquée par des conflits et une instabilité institutionnelle et économique. Pourtant, le Sahel est au carrefour de nombreux enjeux stratégiques, de la gestion des ressources naturelles à la lutte contre le terrorisme, en passant par les migrations et les dynamiques climatiques. L'AES pourrait ainsi se positionner comme un modèle potentiel de coopération régionale, capable de relever ces défis tout en favorisant l'émancipation politique et économique.

2.1.1. La Force Conjointe du Sahel (FCS) :

La Force conjointe du Sahel (FCS) a été créée pour répondre de manière urgente aux crises sécuritaires qui secouent la région du Sahel depuis plusieurs années. Face à l'escalade de la violence terroriste, aux conflits civils et à la traite transfrontalière des êtres humains, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont pris la décision stratégique de renforcer la coopération militaire au sein de l'AES.

En effet, la montée des groupes terroristes armés, en particulier ceux liés à Al-Qaïda et à l'État islamique, a mis en évidence les faiblesses structurelles des armées nationales du Sahel et la nécessité d'une réponse collective. Malgré les efforts nationaux, les attaques contre les civils, les forces de sécurité et les infrastructures publiques se sont multipliées, en particulier dans les zones frontalières où l'autorité de l'État est la plus faible. Ces défis transnationaux ont montré que les réponses purement nationales ne peuvent suffire à contenir la menace.

Zones d'intervention de JNIM et ISGS - violences dans le Sahel central



Source: Centre d'Etudes Stratégiques sur l'Afrique. <https://africacenter.org/> (22 avril 2025).

C'est dans ce contexte que la FCS a été créée pour mutualiser les moyens militaires, harmoniser les stratégies de sécurité et mener des opérations conjointes dans les régions les plus vulnérables du Sahel. L'objectif de la FCS est de sécuriser les zones frontalières, de démanteler les réseaux terroristes, de restaurer l'autorité de l'État dans les régions périphériques et de protéger les civils. En plus des missions militaires traditionnelles, la FCS doit également coordonner avec les gouvernements pour faciliter les efforts humanitaires et stabiliser les zones reprises aux groupes armés. La FCS est organisée en plusieurs unités tactiques composées de militaires des armées du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Ces forces sont sous Commandement unifié, mais chaque pays conserve le contrôle national de ses contingents, assurant ainsi une coordination flexible tout en respectant sa souveraineté. Ces forces sont principalement déployées dans des zones frontalières stratégiques qui constituent des foyers d'insécurité et d'activités terroristes. L'un des points forts de la FCS est la coopération avec les communautés locales. La force est encouragée à travailler en étroite collaboration avec les autorités locales et les chefs traditionnels pour instaurer la confiance entre le public et l'armée.

Par ailleurs, l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les États membres de l'AES est de reconquérir de grandes parties du territoire qui sont passées sous le contrôle de groupes armés non étatiques. Ces régions, souvent situées dans des zones frontalières, échappent depuis plusieurs années au pouvoir de l'État, et les armées nationales devront les sécuriser. C'est pour cela que la question de la souveraineté territoriale est au cœur de la stratégie de l'AES. La reconquête de ces territoires nécessite une action militaire, mais aussi des stratégies de stabilisation plus larges. Les forces armées des États membres, bien que

modestes en nombre et en équipement, mènent une lutte asymétrique contre des groupes armés bien organisés et fortement ancrés au niveau local. La reconquête militaire doit donc s'accompagner de la restauration du pouvoir de l'État, du soutien aux populations locales et de la reconstruction des infrastructures économiques publiques. Ce processus est crucial pour restaurer la souveraineté des États sur l'ensemble de leur territoire.

Les causes communes de la fragmentation territoriale

Facteurs-clés	Description
Frontières artificielles et poreuses.	• Une fragmentation des territoires par les interventions étrangères. • Des délimitations frontalières tracées sans considération
Déséquilibres entre centre et périphérie.	• Étendue, enclavement, aridité et climat. • Des zones hors contrôle administratif et sans dotations en services publics.
Faiblesse institutionnelle de gouvernance.	• L'État est perçu comme distant, inéquitable ou illégitime : centralisation, corruption. • Le contrôle des ressources (orpaillage, bétail, armes, drogues) échappe à l'État.

Source: reproduit par l'auteur à partir de PCNS www.policycenter.ma (Mars 2026)

2.1.2. Perspectives d'avenir:

Les vulnérabilités socio-économiques des pays de l'AES génèrent une fragilité multiforme. Les problèmes socio-économiques des trois pays sont interconnectés. Ils constituent un système de fragilités interdépendant. La pauvreté et la croissance démographique forment un cercle vicieux qui empêche le développement durable et provoque l'insécurité. Les institutions publiques souffrent d'un manque d'efficacité et de transparence. La corruption est étendue, notamment dans les secteurs des marchés publics et des ressources naturelles. Cette mauvaise gouvernance mine la confiance des citoyens, détourne les ressources du développement et entretient un cycle de dépendance vis-à-vis des bailleurs étrangers. La solution devra passer par une refonte des politiques publiques économiques, en vue de les rendre plus efficaces, une valorisation du capital humain et une redistribution équitable des ressources. Sans un investissement massif dans l'éducation, la santé et la diversification économique, la stabilité du Sahel restera précaire et dépendante des aléas extérieurs.

Tableau comparatif des indicateurs socio-économiques pour l'Année 2025

Indicateurs (Année 2025)	Mali	Burkina Faso	Niger
PIB/habitant (USD)	950 USD	870 USD	610 USD
Taux de pauvreté	44 %	41 %	46 %
Dépendance à l'aide extérieure	35 % du budget	30 % du budget	45 % du budget
Secteur économique dominant	Agriculture, or, coton	Or, agriculture	Uranium, élevage
Croissance démographique	3,3 %	2,2 %	3,3 %
Taux d'alphabétisation	40 %	45 %	35 %
Chômage des jeunes	30 %	32 %	33 %
Inégalités régionales	Forte (Nord/Sud)	Marquée (centre/nérinhérie)	Élevée (zones sahariennes)

Source: reproduit par l'auteur à partir du P.C.N.S. www.policycenter.ma (Mars 2026)

Par ailleurs, l'avenir de la FCS dépendra de la capacité des États membres à maintenir et à renforcer leur engagement, tout en attirant le soutien international. L'AES fournit certes un cadre politique et militaire qui pourrait consolider les acquis ; toutefois, la coopération avec des partenaires extérieurs, qu'ils soient occidentaux, du monde arabe ou autres, reste essentielle pour obtenir les ressources financières et matérielles nécessaires à la pérennité des efforts de stabilisation. En outre, le succès à long terme de la FCS dépend non seulement de solutions militaires, mais également d'une approche holistique incluant le développement socio-économique de la région, la réconciliation nationale et le développement de la gouvernance institutionnelle. La stabilité du Sahel ne sera assurée que par la synergie entre ces différents aspects. En combinant leurs efforts militaires, le Mali, le Niger et le Burkina Faso pourraient reprendre le contrôle de leurs frontières et assurer la sécurité de leurs citoyens menacée depuis longtemps par l'instabilité. Ainsi, même si des défis subsistent, le FCS fournit un exemple de coopération militaire régionale qui pourrait servir de modèle à d'autres régions africaines en crise.

Enfin, l'enjeu n'est pas seulement militaire, mais aussi politique. Les autorités des pays de l'AES doivent gagner la confiance de la population locale, qui se sent souvent marginalisée et abandonnée par les gouvernements centraux. La restauration du pouvoir de l'État implique donc une approche globale dans laquelle la sécurité du territoire s'accompagne d'une politique de développement socio-économique et de réconciliation.

2.2. L'AES : Leviers conceptuels d'une intégration africaine:

L'AES est bien plus qu'une réponse immédiate aux crises sécuritaires et politiques qui ont secoué la région. Il incarne une nouvelle vision pour le Sahel, axée sur la souveraineté, la solidarité régionale et la transformation socio-économique. A travers cette alliance, ces trois nations du Sahel cherchent à redéfinir leur rôle sur la scène continentale et mondiale, en s'affranchissant des influences extérieures qui ont souvent conditionné leur trajectoire politique, socio-économique et sécuritaire.

En effet, l'avenir de l'AES est donc porteur d'espoir, mais aussi d'enjeux et de défis complexes. L'AES peut non seulement s'imposer comme une force de transformation dans la région du Sahel, mais également contribuer de manière significative à transformer les dynamiques d'intégration sociopolitiques, sécuritaires et économiques en Afrique, en construisant un avenir où la souveraineté et la coopération régionales sont au cœur du développement du continent.

2.2.1 Intégration Socio-économique :

Les États membres de l'AES ont lancé plusieurs initiatives visant à améliorer les infrastructures et à attirer les investissements, tant au niveau national que régional. La collaboration avec des partenaires internationaux tels que la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres entités bilatérales et multilatérales a permis le financement de grands projets dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications. Aussi, les projets routiers transfrontaliers tels que les corridors de développement reliant les pays du Sahel aux ports de la côte Ouest de l'Afrique sont essentiels pour améliorer les connexions régionales et faciliter les échanges intra-africains. Ces corridors facilitent le commerce entre les États de l'AES, mais ouvrent également de nouvelles perspectives commerciales avec d'autres régions d'Afrique de l'Ouest.

Dans ce cadre, l'intégration économique régionale est un levier clé permettant aux États membres de l'AES de renforcer leur économie et de réduire leur dépendance à l'égard des partenaires extérieurs. Bien que ces pays fassent partie de blocs économiques régionaux, le commerce intra-régional reste faible en raison des barrières douanières, des infrastructures insuffisantes et des divergences dans les politiques économiques. L'un des principaux objectifs de l'AES est de promouvoir une meilleure coordination des politiques économiques et commerciales entre ses membres afin de faciliter le commerce intra-régional. Cela passe par la suppression des barrières commerciales, la simplification des procédures douanières et

l'harmonisation des normes techniques et sanitaires. Une intégration plus approfondie augmenterait la compétitivité régionale en facilitant les échanges de biens et de services au-delà des frontières et en créant de nouvelles opportunités pour les entreprises locales.

De plus, le développement de zones économiques spéciales (ZES) et la création de chaînes de valeur régionales pourraient promouvoir l'industrialisation de la région et réduire la dépendance à l'exportation de matières premières. En tirant parti de leurs abondantes ressources naturelles, les pays de l'AES peuvent développer des industries de transformation locales, générant ainsi une grande valeur ajoutée et créant des emplois. Le renforcement des liens économiques entre les pays de l'AES serait aussi bénéfique pour le développement du secteur agricole. La création de corridors agro-industriels améliorera la distribution des produits agricoles, réduira les pertes après récolte et augmentera la sécurité alimentaire dans la région. Une meilleure intégration régionale dans ce domaine pourrait faciliter l'accès aux marchés extérieurs, notamment dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf), qui crée des opportunités pour les exportations intra-africaines.

Enfin, le développement des infrastructures et l'intégration économique sont essentiels pour transformer les économies des États membres de l'AES et renforcer leur indépendance. En améliorant les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications et en renforçant la coopération régionale, ces pays peuvent surmonter les défis structurels qui entravent leur développement. Une intégration plus approfondie au sein de l'AES et une meilleure coordination des politiques économiques stimuleront non seulement la croissance économique, mais renforceront également la résilience et la souveraineté de ces nations dans un contexte régional et mondial de plus en plus compétitif.

2.2.2 L'AES : Modèle d'intégration régionale :

L'AES peut jouer un rôle clé dans l'intégration africaine, en devenant un modèle de coopération régionale plus approfondie. Contrairement aux grands groupes régionaux, souvent considérés comme trop vastes ou inefficaces, l'AES se concentre sur des objectifs spécifiques et immédiats tels que la sécurité collective, le développement socio-économique et la souveraineté. La proximité géographique, les réalités historiques communes et les défis partagés rendent cette intégration plus pratique et réalisable à court terme.

Ainsi, l'AES pourrait donc démontrer que des unions régionales plus petites mais plus actives peuvent générer des résultats significatifs qui pourraient inspirer d'autres régions africaines. Cette approche pourrait aussi encourager une redéfinition des mécanismes

d'intégration continentale en privilégiant des modèles basés sur des besoins spécifiques partagés plutôt que des tentatives d'intégration panafricaine, souvent entravées par de graves disparités économiques et politiques.

La rupture de l'AES avec la CEDEAO ne signifie pas une disparition complète des relations entre les deux parties. Les interdépendances économiques, sociales et migratoires restent fortes. Les protocoles de libre circulation hérités de la CEDEAO continuent temporairement de s'appliquer aux citoyens des pays de l'AES, et les échanges commerciaux restent intégrés dans les mécanismes régionaux existants. En pratique, la relation entre les deux ensembles évolue vers une situation hybride : rupture politique mais maintien d'interactions économiques et sécuritaires par nécessité. Plusieurs acteurs régionaux ont d'ailleurs plaidé pour la mise en place d'un cadre de coopération entre les deux Organisations afin de répondre à la menace sécuritaire qui affecte l'ensemble de l'espace sahélo-ouest-africain.

Un ensemble d'actions et projets montrent que l'AES cherche progressivement à se constituer en pôle régional autonome, susceptible de remplacer certaines fonctions autrefois exercées par la CEDEAO (création Force Conjointe du Sahel, création d'une banque confédérale..). Toutefois, malgré la rupture politique, la réalité géoéconomique impose une interaction constante avec les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Cette contrainte géographique explique l'importance stratégique des relations avec les États atlantiques.

Dans le même sillage, l'AES devra également équilibrer ses ambitions de souveraineté avec la nécessité de partenariats stratégiques avec d'autres blocs régionaux africains ainsi qu'avec des acteurs internationaux. L'AES ne peut ignorer l'importance des liens économiques et diplomatiques avec les acteurs extérieurs, mais elle devra trouver un équilibre entre ces partenariats et son objectif d'intégration africaine et de souveraineté, en évitant une dépendance excessive à l'égard des puissances extérieures. Aussi, la proposition politique de créer une monnaie commune sahélienne témoigne d'un désir d'émancipation de la région. Toutefois, une telle démarche exige un cadre institutionnel rigoureux, comparable à celui de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). La CEDEAO, en crise depuis les retraits sahéliens, avait elle-même envisagé la création d'une monnaie régionale, mais sa mise en œuvre a été retardée. L'AES devra donc choisir entre une approche souveraine et une coordination régionale plus large. Le débat sur le projet de création d'une monnaie commune sahélienne qui serait adossée aux matières premières illustre cette volonté d'émancipation

vis-à-vis de la zone CFA. La crédibilité de ce projet dépend d'un environnement financier intégré et d'institutions monétaires crédibles.

Conclusion

En somme, l'AES incarne une dynamique de souveraineté multidimensionnelle, mais la réussite dépendra de la consolidation des institutions, la sécurisation des territoires, la coopération régionale et la gestion inclusive des ressources. Les ambitions sont réelles, mais les contraintes économiques, sécuritaires et institutionnelles restent lourdes. La construction de la souveraineté sahélienne est un processus graduel, encore en phase de structuration. Les stratégies diplomatiques révèlent aussi des nuances entre les trois pays. Si tous partagent une orientation pro-russe, le Mali est plus avancé dans ce partenariat, tandis que le Niger maintient certains liens économiques avec l'Occident et le Burkina Faso privilégie la diversification Sud-Sud. Ces nuances influencent le positionnement géopolitique de l'AES.

Malgré les différences, plusieurs initiatives témoignent d'une volonté de coordination croissante à travers notamment le lancement d'opérations conjointes dans le « Liptako-Gourma », le partage accru du renseignement militaire et des moyens logistiques, l'harmonisation des doctrines d'intervention et de formation et la sécurisation commune des corridors économiques et des sites stratégiques. Ces efforts démontrent une consolidation progressive de la coopération militaire régionale.

L'AES porte néanmoins une ambition stratégique, tout en rendant légitime, dans le débat public régional, l'idée de recentrer la gouvernance sécuritaire sur des priorités et des approches endogènes, perçues comme mieux adaptées aux réalités territoriales sahéliennes. La capacité de l'AES à conjuguer cette approche avec une véritable transformation politique et socioéconomique sera déterminante pour le succès de sa politique de sécurité collective. Plus fondamentalement, la volonté politique des États membres de déléguer une partie de leur souveraineté nationale à une structure commune reste une épreuve juridico-politique. Les armées des trois pays membres, bien qu'unies dans leur rejet de certaines formes d'ingérence extérieure, présentent des niveaux disparates de professionnalisation, d'équipement et d'adaptation doctrinale, ce qui complique l'interopérabilité sur le terrain et la montée en puissance d'une force conjointe crédible. La convergence idéologique entre les trois États est indéniable, car ils aspirent tous à une souveraineté intégrale et à une coordination régionale durable. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie reste parfois freinée par les différences structurelles et par la disparité des moyens. L'unité de l'AES repose davantage sur

une volonté politique commune que sur une homogénéité opérationnelle. Pour renforcer cette unité, les États de l'AES devront chercher non seulement à harmoniser leurs doctrines et leurs priorités d'intervention, mais aussi à créer un mécanisme de financement commun des opérations, à développer une industrie régionale de défense, à instituer un commandement unique à plein temps pour les opérations conjointes et à renforcer la diplomatie collective de l'AES sur la scène internationale.

En somme, l'AES constitue une initiative particulièrement significative de recomposition de la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest. Créée pour établir une architecture de sécurité collective souveraine, elle répond à des menaces dont le caractère transnational rend insuffisantes les réponses exclusivement nationales. Son potentiel stratégique reposant essentiellement sur la solidarité sécuritaire, la mutualisation des capacités et la construction d'une autonomie stratégique collective, pourrait permettre le passage d'une coopération sécuritaire ponctuelle à une institutionnalisation progressive de l'interdépendance stratégique. Toutefois, cette autonomie ne saurait être considérée comme acquise. Elle dépendra de la capacité des trois États à transformer leur convergence politique en institutions régionales durables, en capacités opérationnelles effectives et en ressources économiques suffisantes.

L'intérêt scientifique de l'AES réside finalement dans le fait qu'elle peut être interprétée comme une tentative de reconfiguration de l'ordre sécuritaire sahélien. Elle ne constitue pas seulement une réponse militaire aux menaces sécuritaires, mais elle cherche à produire une nouvelle communauté stratégique fondée sur la proximité géographique, la perception commune des menaces, la solidarité politique, la sécurité collective et la souveraineté. L'AES tend ainsi vers une conception multidimensionnelle de la sécurité, proche du Nexus : sécurité – diplomatie – développement.

Bibliographie :

1. AES. (2023). « *Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel* », Alliance des États du Sahel, Digithèque MJP, le 16 septembre 2023, Bamako / Mali.
<https://mjp.univ-perp.fr/constit/sahel2023.htm>
2. ALAOUI M'HAMMDI, N. & JAIDI, L. (2025), « *l'AES face aux défis de la fragmentation territoriale et de l'instabilité politique* », Policy Paper, Policy Center for the New South, décembre 2025, Maroc. www.policycenter.ma
3. ALAOUI M'HAMMDI, N. & JAIDI, L. (2025), « *CEDEAO-Alliance du Sahel : Vers une nouvelle reconfiguration géopolitique de l'Afrique de l'Ouest ?* », Policy Paper, Policy Center for the New South, septembre 2025, Maroc. www.policycenter.ma
4. ALAOUI M'HAMMDI, N. & JAIDI, L. (2021), « *Le Sahel : un espace d'enclavement multiple* », Policy Paper, Policy Center for the New South, Maroc.
<https://www.policycenter.ma/publications/le-sahel-un-espaceenclavement-multiple>
5. AMARA, P. (2025), « *Sahel : la déconstruction continue des États* », Centre des Stratégies pour la Sécurité du Sahel-Sahara, (Centre 4S), 4 juin 2025, Mauritanie.
6. AMARA, P. (2025), « *Sahel : de plus en plus d'attaques* », Centre des Stratégies pour la Sécurité du Sahel-Sahara, (Centre 4S), 9 juin 2025, Mauritanie.
7. BALIMA, S. (2024), « *Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et la construction de la sécurité régionale* », Friedrich Ebert Stiftung, avril 2024, Allemagne.
8. BASSOU, A. (2024). « *De l'Alliance des États du Sahel à la Confédération des Etats du Sahel : le chemin est carrossable, mais semé d'embûches* ». Policy Brief, N° 11/24, P: 3, Policy Center for the New South, Maroc. www.policycenter.ma
9. CABRILLAC, B. (2025), « *l'UMOA à la croisée des chemins en matière monétaire ? Une contribution à la réflexion sur son régime de change* », FERDI, Chaire Architecture Internationale du Financement du Développement, Document de travail, N° 346, France.
10. Centre des Hautes Études du Sénégal, (2024). « *Souverainetés et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel : pour des solutions durables* », Colloque international du CHEDS (4^e édition), 27 novembre 2024, Sénégal.
11. DIOP, M. (2015), « *L'impact des organisations sous-régionales sur la sécurité en Afrique de l'Ouest* », African Security Review, Vol. 24, N°2, P : 162-174.
12. EIZENGA, D. & GNANGUENON, A. (2024), « *Recadrer la réponse des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest à l'extrémisme violent*, Bulletin de la sécurité africaine », Centre d'Etudes Stratégiques pour l'Afrique, N°43, Août 2024. États-Unis, <https://africacenter.org/>

13. EIZENGA, D. & WILLIAMS, W. (2020), « *Le puzzle formé par le JNIM et les groupes islamistes militants au Sahel - Bulletin de sécurité* », Centre d'Etudes Stratégiques pour l'Afrique, États-Unis d'Amérique, N° 378. <https://africacenter.org/>
14. KÉBÉ, A. (2021), « *The Future of Regional Integration in West Africa: Lessons from ECOWAS* », West African Politics and Society, Vol. 9, N°3.
15. KONATE, S. & BOULGHALAGH, M. (2025), « *L'Alliance des États du Sahel : Fruit de l'échec de la communauté internationale* », Revue Internationale de la Recherche Scientifique, (Revue-IRS), Vol.3. N° 1, janvier 2025, Maroc.
16. LOADA, A. (2024), « *Le souverainisme de l'État sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire : le cas du Burkina Faso* », Afrique contemporaine, N° 278.
17. MAMADI, K. (2025), « *Renaissance du Sahel : l'Alliance des États du Sahel* », Collection Etudes Africaines, Harmattan, France.
18. OGUELEMI, B. (2018), « *La souveraineté des États du Sahel face aux défis sécuritaires* », L'Harmattan, Sénégal.
19. OULD ABDELLAH, A. (2025), « *Sahel : toujours et encore des conflits* », Centre des Stratégies pour la Sécurité du Sahel-Sahara, (Centre 4S), 11 janvier 2025, Mauritanie.
20. République du Burkina-Faso. (2023), Rencontre ministérielle des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur « *le développement économique de l'espace du Liptako-Gourma* », Communiqué final, novembre 2023, Ouagadougou, Burkina-Faso.
21. SAMBA-VOUKA M.N. (2021), « *Souveraineté des États à l'épreuve du terrorisme en Afrique* », Les Annales des Sciences Juridiques et Politiques, Vol.21, N°1, Cameroun. <http://www.annalesumng.org/index.php/sjp/article/view/747>
22. SANGLA, H. (2025). « *Terrorisme, mobilités des populations et recomposition de la communication sociale dans les États du Sahel* », HARIS, N°17, P : 70-86, France.
23. SEXAUER, H. (2023). « *La coopération régionale sur fond de coups d'État, de terrorisme et d'insécurité transfrontalière : quel avenir pour le Sahel ?* ». <https://www.lesahel.org/le-burkina-le-mali-et-le-niger-creent-lalliance-des-États-du-sahelaes-les-trois-pays-prennent-leur-destin-en-main/>